



L'aide personnalisée

Il n'y a pas de réussite facile ni d'échecs définitifs



La réorganisation de la semaine scolaire

- **« Art. 10. —** La durée de la semaine scolaire est fixée à vingt-quatre heures d'enseignement scolaire pour tous les élèves. Sauf décision contraire prise dans les conditions prévues à l'article 10-1 du présent décret, les vingt-quatre heures d'enseignement sont organisées à raison de six heures par jour les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage peuvent bénéficier en outre de deux heures d'aide personnalisée dans les conditions fixées par l'article 10-3 du présent décret. »

C. Chabaudie - IEN Colombes 1 - 27/09/08

3




Les textes

- Décret n° 2008-463 du 15 mai 2008
- Décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008
- Circulaire n° 2008- 105 du 6 août 2008 relatifs aux obligations de service des enseignants du premier degré
- Circulaire ministérielle n° 2008-082 du 5 juin 2008

C. Chabaudie - IEN Colombes 1 - 27/09/08

2




Nouvelles obligations de service des enseignants

- **Article 1 :**
Dans le cadre de leurs obligations de service, les personnels enseignants du premier degré consacrent, d'une part, vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement à tous les élèves et, d'autre part, trois heures hebdomadaires en moyenne annuelle, soit cent huit heures annuelles, aux activités définies à l'article 2.

C. Chabaudie - IEN Colombes 1 - 27/09/08

4



- **Article 2**
I. - Les cent huit heures annuelles de service mentionnées à l'article 1er sont réparties de la manière suivante :
1° Soixante heures consacrées à de l'aide personnalisée ou à des interventions en groupes restreints auprès des élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages et au temps d'organisation proportionné correspondant ;
2° Vingt-quatre heures consacrées aux travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves handicapés ;
3° Dix-huit heures d'animation et de formation pédagogiques ;
4° Six heures de participation aux conseils d'école obligatoires.


C. Chabaudie - IEN Colombes 1 - 27/09/08 5



L'organisation


- Le conseil des maîtres propose à l'inspecteur de l'éducation nationale l'ensemble du dispositif d'aide personnalisée au sein de l'école, comprenant le repérage des difficultés des élèves, l'organisation hebdomadaire des aides personnalisées et les modalités d'évaluation de l'effet de ces aides en termes de progrès des élèves. Cette organisation est soumise à l'avis du conseil d'école.
- L'inspecteur de l'éducation nationale arrête ce dispositif pour l'année scolaire. Ce dispositif est ensuite inscrit dans le projet d'école selon les procédures en vigueur.

C. Chabaudie - IEN Colombes 1 - 27/09/08 7



- Le service des personnels enseignants du premier degré s'organise en vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement à tous les élèves et trois heures hebdomadaires en moyenne annuelle, soit cent huit heures annuelles, effectuées sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription dans laquelle exercent les enseignants concernés.

C. Chabaudie - IEN Colombes 1 - 27/09/08 6



Comment déterminer les élèves concernés?

- Pour ce travail, les enseignants s'appuient sur les programmes de l'école primaire, (...) sur les évaluations nationales, (...), ainsi que sur les outils d'évaluation et de contrôle des résultats mis en œuvre dans chaque classe.
- (...) le maître de la classe effectue le repérage des élèves susceptibles de bénéficier de cette aide personnalisée dans le cadre de l'évaluation du travail scolaire des élèves.
- Cette liste, présentée au conseil des maîtres ou conseil de cycle, peut évoluer au cours de l'année en fonction d'évolutions constatées ou de besoins nouveaux.


C. Chabaudie - IEN Colombes 1 - 27/09/08 8



La responsabilité de l'enseignant de l'élève

- Le maître de la classe met en œuvre l'aide personnalisée et en assure la coordination lorsqu'il ne la conduit pas entièrement lui-même. (...)
- En fonction des difficultés rencontrées par les élèves, l'aide personnalisée peut s'intégrer à un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) ou prendre la forme d'un autre type d'intervention, en petit groupe par exemple.

C. Chabaudie - IEN Colombes 1 - 27/09/08 9




Les enjeux

Réduire l'échec scolaire : éviter que les écarts ne se creusent

- 15% des élèves quittent l'enseignement primaire en situation d'échec (échec qui n'est pas compensé ensuite)
 - **diviser ce nombre par 3 en 5 ans**
- 18% d'une classe d'âge a redoublé au moins une fois à l'école élémentaire (or, redoublement inefficace)
 - **faire baisser sensiblement ce taux**


C. Chabaudie - IEN Colombes 1 - 27/09/08 11



Les parents de l'élève

- L'adhésion des parents et de l'enfant est indispensable afin que l'aide personnalisée trouve sa pleine efficacité. Un emploi de temps hebdomadaire est présenté aux parents qui donnent leur accord.

C. Chabaudie - IEN Colombes 1 - 27/09/08 10



Réduire le poids des déterminismes sociaux

Ex : le **redoublement** à l'école élémentaire touche

- **41%** des enfants de ménages inactifs
- **20%** des enfants d'ouvriers et d'employés
- **7%** des enfants de cadres
- **3%** des enfants d'enseignants

C. Chabaudie - IEN Colombes 1 - 27/09/08 12


[2] Différences de parcours scolaires des élèves selon divers critères (%)
(France métropolitaine, Public + Privé)

| | Parmi les élèves entrés en sixième en 1995, % d'élèves selon leur situation douze ans après | | | | Parmi les élèves entrés en sixième en 1989, % d'élèves selon leur situation douze ans après | | | |
|---|--|-------------------------|--------------------------|----------------------------|--|-------------------------|--------------------------|----------------------------|
| | sortis sans qualification | ont atteint le niveau V | ont atteint le niveau IV | ont obtenu le baccalauréat | sortis sans qualification | ont atteint le niveau V | ont atteint le niveau IV | ont obtenu le baccalauréat |
| Selon la PCS de la personne de référence du ménage (1) | | | | | | | | |
| - agriculteur exploitant | 3 | 16 | 81 | 68 | 5 | 18 | 77 | 63 |
| - artisan, commerçant, chef d'entreprise | 6 | 19 | 74 | 66 | 10 | 21 | 69 | 59 |
| - cadre, enseignant | 1 | 6 | 93 | 88 | 2 | 6 | 92 | 87 |
| - profession intermédiaire | 3 | 14 | 83 | 76 | 4 | 16 | 80 | 73 |
| - employé | 10 | 24 | 67 | 57 | 10 | 25 | 65 | 56 |
| - ouvrier | 11 | 30 | 59 | 49 | 13 | 30 | 56 | 47 |
| - inactif | 32 | 32 | 37 | 26 | 31 | 34 | 35 | 29 |
| Selon l'âge d'entrée en sixième | | | | | | | | |
| - 11 ans ou moins | 3 | 15 | 82 | 74 | 3 | 13 | 84 | 76 |
| - 12 ans | 23 | 43 | 33 | 24 | 21 | 42 | 38 | 28 |
| - 13 ans ou plus | 33 | 50 | 17 | 13 | 35 | 47 | 18 | 11 |
| Selon le sexe de l'élève | | | | | | | | |
| - garçon | 10 | 26 | 65 | 56 | 11 | 26 | 62 | 53 |
| - fille | 6 | 16 | 77 | 69 | 8 | 18 | 74 | 67 |

(1) PCS : professions et catégories socioprofessionnelles.
Lecture - Sur 100 élèves entrés en sixième (SEGPA incluses) en 1995, à l'âge de 11 ans ou moins, 3 sont sortis sans qualification du système éducatif douze ans plus tard, 15 ont atteint le niveau V, 82 ont atteint le niveau IV et 74 ont obtenu un baccalauréat (général, technologique ou professionnel).

Repères et références statistiques – édition 2008 - DEPP


C. Chabaudie - IEN Colombes 1 - 27/09/08 13



Quels élèves?

- Principe: éviter les « aides cumulatives » sur une même période
- Les élèves bénéficiant d'un PPRE?
- Les élèves qui pourront effectuer des progrès rapides et notables?
- Les élèves qui montrent une fragilité dans les apprentissages?
- Les élèves installés dans une posture d'échec?

C. Chabaudie - IEN Colombes 1 - 27/09/08 15



Il s'agit donc de:

- Mettre les élèves en **égalité**
- Faire **écho** au temps ordinaire de classe
- Mettre les élèves en situation de **réussite**
- Permettre à l'élève de **se sentir reconnu** en tant qu'individu, de profiter du regard positif de l'enseignant et de son attention particulière

C. Chabaudie - IEN Colombes 1 - 27/09/08 14




Typologie des aides

Avant: les aides préventives

Le meilleur moyen de lutter contre la difficulté scolaire, c'est d'aider en amont l'élève à surmonter l'obstacle:

Anticiper sur les obstacles des leçons à venir

C. Chabaudie - IEN Colombes 1 - 27/09/08 16




Pendant: les aides d'étayages et de renforcement

Il s'agit d'accompagner l'élève dans les acquisitions en cours et de lui apporter une aide ciblée sur ses besoins:

Renforcer l'étayage dont l'élève a besoin pour construire les acquisitions visées

C. Chabaudie - IEN Colombes 1 - 27/09/08 17



Identifier avec précision les compétences ou les outils mentaux qui font obstacle

Compétences relevant de:

- Mémorisation
- Concentration
- Structurer/organiser son activité, son action mentale
- Maîtrise de l'oral
- Graphisme et écriture
- Développement de la conscience phonologique.

C. Chabaudie - IEN Colombes 1 - 27/09/08 19




Après: la remédiation

Il s'agit de revenir sur ce qui n'a pas été acquis et de traiter l'erreur en agissant sur ses causes.

Analyser et traiter la difficulté d'apprentissage

C. Chabaudie - IEN Colombes 1 - 27/09/08 18



- Lecture : compréhension
- Lecture : acquisition du code
- Maths : construction concept de nombre
- Maths : résoudre un problème
- Maths : calcul mental
- Etc....

C. Chabaudie - IEN Colombes 1 - 27/09/08 20



Quelques exemples:


Mémorisation

Aux cycles 1 & 2 : activités diverses :
Kim, memory

Au cycle 3 : stratégies de mémorisation

Le rôle du maître est essentiel (guidage, répétition, explicitation, encouragement...)


C. Chabaudie - IEN Colombes 1 - 27/09/08 21



Maths : calcul mental

Travail sur l'explicitation des stratégies : manipulations et entraînements systématiques, mémorisation

C. Chabaudie - IEN Colombes 1 - 27/09/08 23



Maths : construction du nombre

C1-C2 : activités basées sur la conservation des quantités (cf. Ermel...)

C3 : Manipulations et activités mathématiques utilisant de diverses représentations (pour les grands nombres)

C. Chabaudie - IEN Colombes 1 - 27/09/08 22